

Comment avoir accès au dossier patient* ?



1. Qui peut faire la demande ?

- La personne concernée (le patient),
- Le titulaire de l'autorité parentale pour le dossier d'un patient mineur
- Le tuteur (pour les patients majeurs incapables ou les mineurs placés sous tutelle),
- En cas de décès du patient : les ayants droit, concubin ou partenaire lié par un PACS,
Ayant-droit = successeurs légaux du défunt

2. A qui faire la demande ?

Pour les hôpitaux publics, la demande doit être adressée au **Directeur** de l'établissement.

3. Modalités d'accès au dossier ?

- Consultation sur place sur RDV, avec ou sans remise de copies des documents.
- Retrait des copies sur place, sur RDV.
- Envoi des copies des documents en RAR à domicile ou au médecin de votre choix.

Frais de délivrance à la charge du demandeur :

0,18€ par feuille copiée du dossier, 2,75€ par copie sur cédérom + les frais d'envoi, au tarif en vigueur.

4. Quels sont les délais de transmission (en jours ouvrés) ?

Une fois votre demande complète et valide, vous obtenez la communication de votre dossier au plus tôt le **3^{ème} jour** (délai de réflexion de 48 heures obligatoire) et au plus tard dans les **8 jours**. Le délai est porté à **2 mois** lorsque les informations remontent à plus de **5 ans**.

Pour obtenir des précisions
éventuelles, vous pouvez contacter les

Archives Médicales

Horaires d'ouverture :

Du LUNDI au VENDREDI
de 8h00 à 12h00
et de 13h00 à 16h30

☎ : 05.63.47.47.70

Référence : ENR.0391

Version : 2

Diffusé le 01/02/2018

COMMENT ACCEDER A VOTRE DOSSIER PATIENT ?

Compléter ce formulaire et adressez le,
accompagné des pièces justificatives
demandées à :

Monsieur le Directeur

Centre Hospitalier
22 Boulevard Sibille
81013 ALBI CEDEX 09

Identité du demandeur

Mme M.

Nom :

Prénom :

Nom de jeune fille :

Date de naissance : / /

Demeurant

.....

Code postal.....

Commune



.....



.....

Justificatifs nécessaires (joindre les copies à la demande)

Patient lui-même : Carte Nationale d'Identité recto-verso ou Passeport.

Représentant légal : CNI et livret de famille ou copie intégrale de l'acte de naissance

Tuteur : CNI + ordonnance du juge des tutelles

Cas du patient décédé

Ayant-droit : CNI + acte de décès + justificatif légal du statut d'ayant droit ** (copie du livret de famille du patient décédé ou du certificat d'hérédité**)

Concubin/ Partenaire lié(e) par un PACS : CNI + acte de décès + certificat de concubinage ou PACS

Motif de la demande à remplir systématiquement (un seul motif doit être coché) :
(Seuls motifs valables de demande d'accès pour un patient décédé)

- Connaître les causes du décès
- Défendre la mémoire du défunt
- Faire valoir les droits du demandeur

** Art 1 – arrêté du 3 janvier 2007

Patient concerné

Nom.....

Prénom

Nom de jeune fille

Date de naissance : / /

Autres informations qui facilitent la recherche du dossier (prénom usuel, nom 1^{er} mariage etc....)

.....

.....

Informations médicales demandées

Période(s) concernées par la demande :

Du.....au.....

Du..... au.....

Services concernés par la demande :

.....

.....

Cocher les documents souhaités :

- Lettre d'adressage
- Compte-rendu de consultation
- Compte rendu d'hospitalisation
- Compte-rendu d'imagerie ou d'explorations
- Imagerie (clichés, images...) :
Préciser lesquelles (date et type).....
- Compte-rendu d'anatomopathologie
- Compte rendu opératoire ou d'accouchement
- Observations médicales
- Prescriptions et administrations médicamenteuses
- Dossier d'anesthésie
- Dossier transfusionnel
- Résultats des examens de biologie

Prescription de sortie et doubles d'ordonnance de sortie

Dossier de soins infirmiers

NB : toutes les prises en charge ne donnent pas lieu à la production de tous les types de document ci-dessus

Modalité de communication choisie

Consultation sur place

Souhaitez-vous la présence d'un médecin ?

Oui Non

Souhaitez-vous à l'issue récupérer les copies ?

Oui Non

Récupération sur place des copies

Envoi des copies par courrier en R.A.R.

à l'adresse du demandeur

ou

à l'adresse du médecin de votre choix

Nom :

Adresse :

Code Postal :

Commune :

Frais de délivrance à la charge du demandeur :

0,18€ par feuille copiée du dossier, 2,75€ par copie sur cédérom + les frais d'envoi, au tarif en vigueur.

Albi, le.....

Signature du demandeur :